



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 121/2024
SÉANCE N° 6 DU 1^{ER} JUILLET 2024

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE AVENUE DE CHANZY À LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 13), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir 17 h 13), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 15), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 12), Julien Brocaïl et Antoine Caplan, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Vice-Président, Olivier Barré, membre du bureau.

Était représenté

David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 juillet 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2024**DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE AVENUE DE CHANZY À LAVAL**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que le projet d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle avenue de Chanzy est inscrit dans l'avenant "Mobilités" du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027,

Que le projet est inscrit dans le plan d'actions FEDER ITI 2021-2027 de Laval Agglomération,

Considérant le projet de convention CPER 2021-2027 joint en annexe,

Après avis de la commission Mobilités,

DÉLIBÈRE**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve le plan de financement ci-après défini :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	1 568 047 €	CPER Etat	630 000 €	34%
Enfouissement réseaux TEM	199 846 €	CPER Région	200 000 €	11%
Etudes + MOE	94 355 €	FEDER 21-27 ITI	473 573 €	25%
		Par MO Laval Agglo (30%)	558 674 €	30%
TOTAL COUT PROJET	1 862 248 €	Total	1 862 248 €	

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est autorisé à solliciter la subvention au titre du CPER 2021-2027 auprès de l'État et de la Région des Pays de la Loire.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est autorisé à solliciter la subvention au titre du FEDER ITI 2021-2027.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault